



UNION EUROPEENNE



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : [www.foretcommunale-cameroun.org](http://www.foretcommunale-cameroun.org)

ACFCAM

8

N° 162 /TDR/R1400/2020

Ndikiniméki, le 28 AVR 2020

## TERMES DE REFERENCE POUR LES OPERATIONS DE TROUAISSON DANS LES NOUVEAUX SITES DE REBOISEMENT DE LA COMMUNE DE NDIKINIMEKI

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Date :                           | Du /04/2020 au /06/2020  |
| Durée :                          | Jours  |
| Lieu :                           | Ndikiniméki  |
| Objectif principal :             | Réaliser les opérations de trouaïsson pour le reboisement de 50 hectares dans les nouveaux sites de reboisement de la commune de Ndikiniméki   |
| Chef de l'activité               | KISSEBINI Francois, Point Focal du projet reboisement 1400 pour la commune de Ndikiniméki  |
| Equipe de l'activité             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Point Focal du projet reboisement 1400</li> <li>- Le responsable d'antenne CTFC zone de transition écologique</li> <li>- L'équipe technique municipale</li> <li>- Le Maire de la localité</li> </ul> |
| Logistique                       | Véhicule, moto, décimètres, ficelles et autres   |
| Référence TOMPRO                 | .....  |
| Budget de l'activité             | 934 300 FCFA (soit 864 300 FCFA pour la Contribution de l'ACFCAM et 70 000 FCFA pour la contribution de la commune de Ndikiniméki)   |
| Composante                       | Composante 3   |
| Activité                         | 3.1.4 préparer le terrain et mettre les plants en terre  |
| Sous activité                    | <p>Sous-activité 3.1.4.1 :</p> <p>Sous-activité 3.1.4.2 : effectuer les trouaïssons</p>  |
| Financement/Bailleurs de fonds : | Contrat de subvention « Reboisement 1400 » avec l'Union européenne.  |
| TdR rédigé par :                 | KISSEBINI Francois, Point Focal du projet reboisement 1400 pour la commune de Ndikiniméki  |

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les Communes de zones de savane sèche et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR<sup>1</sup>, qui s'articule autour de l'APVFLEGT<sup>2</sup>. Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les Communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Reboisement 1400 dans la commune de Ndikiniméki et en phase avec le plan indicatif de mise en œuvre de l'action, il est prévu une activité sur la trouaison pour le reboisement de 50 hectares dans les nouveaux sites de reboisement de la commune de Ndikiniméki.

D'où l'objet du présent Tdrs de vulgariser les plantations d'anacardières pour s'inscrire dans la construction des chaînes de valeur autour des plantations respectant ainsi les orientations du nouveau programme gouvernemental de développement des plantations. Cette initiative de la Mairie de Ndikiniméki avec l'appui de l'Union Européenne s'inscrit dans la démarche de restauration des paysages dégradés.

La décision de Yaoundé de relancer la filière de l'anacarde appuyée par le projet Reboisement 1400 est soutenue par les résultats d'une étude relative au développement des chaînes de valeur de cette culture, présentée au cours d'un atelier de restitution. Celle-ci a conclu que ce secteur pourrait fortement contribuer à l'économie du pays, particulièrement alors que le Cameroun est en pleine stratégie de diversification du secteur agricole.

### Un potentiel agricole sous-exploité

En relaçant la filière de l'anacarde, les autorités camerounaises tentent également de remédier à une sous-exploitation du potentiel agricole du pays. Avec un potentiel estimé à des millions d'hectares, le Cameroun n'a qu'une production annuelle de 108 tonnes d'anacarde ou noix de cajou. Ce qui représente peu pour le pays. « *Pourtant, l'amende et la pomme qui en sortent sont très prisées pour la consommation directe et même pour l'industrie cosmétique et la pâtisserie* », soulignent les membres du PADER.

En termes de contribution, les experts de la GIZ ont présenté, lors d'un atelier de restitution, les différentes étapes du processus de formulation de la stratégie de développement de la filière, de son diagnostic et le document de stratégie. Ainsi, à l'horizon 2023, la production d'anacarde au Cameroun devrait générer un chiffre d'affaires annuel de 5,5 milliards de francs CFA. En ce qui concerne la dimension socio-économique, la mise en œuvre de la stratégie de développement va permettre d'améliorer les compétences de milliers de personnes et aider à la création de 151 650 emplois autour de la filière.

### L'anacarde est un fruit à pomme et à noix dont la plante jouit d'un climat tropical.

Au Togo, La production qui était à 390 kilogrammes par l'hectare en 2015 a atteint aujourd'hui 2 tonnes grâce à l'appui technique de l'Etat, à en croire les producteurs. Les variétés importées du Ghana depuis 2016 produisent déjà après 17 mois contrairement à ce qui est ordinairement cultivé et qui commence à

(i) <sup>1</sup> PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier

(ii) <sup>2</sup> APV FLEGT : Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"

produire après 5 à 7 ans. Il est également démontré qu'un pied d'anacardier peut produire jusqu'à 60 kg.

### **Filière anacarde, un secteur pourvoyeur d'emploi**

Comme les autres produits de valeur à l'instar du cacao, café, coton etc. la culture de l'anacarde nécessite une forte ressource humaine. En effet « **un hectare d'anacardier nécessite 69 personnes dont 39 femmes** » selon M. Koriko Adjemini, Président de la fédération Nationale des Coopératives productrices d'Anacarde du TOGO. Si un seul hectare peut employer autant de personnes, il faut que la jeunesse pense retourner à la terre surtout à la culture de l'anacarde comme le martèle le président Koriko : « **De la pépinière jusqu'à la récolte du fruit, cette culture offre assez d'emploi** ».

### **L'anacarde et ses vertus**

L'anacardier est un grand consommateur de CO<sub>2</sub>. Une partie du fruit qui est la pomme de l'anacarde produit du jus qui est transformé en vinaigre, en sirop, en vin de table, et même en l'alcool éthylique. Le résidu de cette pomme sert d'aliment aux animaux. Quant à la noix, son amande est une substance délicate qui n'a aucune trace de cholestérol et donc la consommation à un pouvoir rajeunissant. La coque donne dans un premier temps une huile qui est utilisée par un appareil de l'Avion comme lubrifiant, une seconde extraction de liquide entre dans la fabrication d'insecticide 1e et 2e degrés. Les débris de la coque rentrent dans la fabrication de patin de frein. Rien n'est donc inutile à ce fruit.

### **L'anacarde, du trésor négligé**

Des tonnes d'anacardes bruts sont exportées chaque année vers le Vietnam, l'Inde, la Chine à un prix moyen de 700 franc le kg FOB. Mais les amandes blanches sont transportées vers l'Allemagne et un peu partout dans le monde entier. Une piste de richesse à explorer et à développer pour le bien de l'économie nationale. Voilà une culture à valoriser pour pallier aux énormes difficultés auxquelles fait face le pays, et aussi assurer un avenir radieux à la jeunesse. Car, la culture de l'anacarde permet au cultivateur de gagner de son vivant et d'en réserver en héritage puisqu'il y a des variétés qui ont une durée de vie de 50 ans.

## **2. OBJECTIF PRINCIPAL DE L'ACTION**

Réaliser les opérations de trouaison pour le reboisement de 50 hectares dans les nouveaux sites de reboisement de la commune de Ndikiniméki

### **2.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES**

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- ⊕ Réaliser les opérations de trouaisons ;
- ⊕ Organiser une réunion de sensibilisation des populations sur la promotion des droits et l'égalité entre hommes et les femmes, la lutte contre le VIH/SIDA et le COVID 19 ;
- ⊕ Produire un rapport des opérations de trouaison.

## **3. METHODOLOGIE DE TRAVAIL**

L'activité de reboisement va consister à mettre en place une stratégie qui permettra d'atteindre les objectifs du projet. Pour cela, il faut une bonne organisation du travail qui permettra un bon suivi des opérations au jour le jour.

A cet effet, il s'agit d'inventorier les atouts que dispose la commune en terme de main d'œuvre, de matériel logistique, de pépiniéristes ; ensuite répartir les tâches par groupes de travail ; faire le diagnostic des appuis en renforcement des capacités, identifier les formateurs, organiser les formations.

Les responsables communaux se chargeront d'organiser des réunions, d'identifier les communautés et parties prenantes, de faire la promotion du projet auprès de la population et de sensibiliser la population sur le projet, le VIH/SIDA et la prise en compte de l'aspect genre, droit de l'enfant et de la minorité ou peuple autochtone. Durant cette sensibilisation les communautés identifiées et la main d'œuvre pourront signer des mémorandums d'entente et être formées pour la vulgarisation des aspects du projet dans la localité.

A la faveur de la mission de sensibilisation des populations organisée par le chargé du reboisement, les atouts que dispose les populations de Ndikiniméki en terme de main d'œuvre pour les activités de (piquetage, trouaison, production des plants, mise en terre des plants, entretien des plants et protection des plants) ont été identifiés et repartis par activités.

La réalisation des opérations de trouaison doit respecter les dimensions de (40 cm x 40 cm x 40 cm) afin d'ameublir le sol suffisant pour le démarrage de l'arbre. Les lignes ou courbes de niveau seront prises en compte lors de la réalisation de la trouaison. Elle se fera à l'aide d'une pioche ou d'une houe. Parfois, la barre à mine est nécessaire pour éclater les sols durs ou caillouteux. Les trous doivent être aussi grands que possible (40 x 40 x 40 cm est souvent retenu). La terre humifère, s'il y en a, est rejetée de côté ou au-dessus du trou, alors que la terre moins bonne et les cailloux sont rejetés en aval du trou pour former un bourrelet.

Aussi, pendant les opérations de trouaison, une (01) réunion de sensibilisation des parties prenantes sur la promotion des droits et l'égalité entre les hommes et les femmes, la lutte contre le VIH/SIDA et le COVID 19 sera réalisée par le représentant de la société civile des droits et des libertés.

#### **RESULTATS ATTENDUS**

Les résultats attendus au terme de cette action sont les suivants :

- ⊕ Au moins 7 143 trous creusés ;
- ⊕ Au moins 01 réunion de sensibilisation est faite.

#### **4. PRODUITS DE LA MISSION**

Au terme de cette action, les produits suivants sont attendus :

- ⊕ Rapport des opérations de trouaison ;
- ⊕ Liste de présences des manœuvres ;
- ⊕ Fiche de décharges des opérations de trouaison ;
- ⊕ Photos ;
- ⊕ Attestation du service fait ;
- ⊕ Rapport de la réunion de sensibilisation.

## 5. BUDGET DE L'ACTION POUR LA TROUAISON

| Désignation                                      | Unité   | Quantité | Coût unitaire | Coût total     | ACFCAM         | MAIRIE        |
|--|---------|----------|---------------|----------------|----------------|---------------|
| <b>1. Trouaison</b>                              |         |          |               |                |                |               |
| Confection des Trous                             | Trous   | 7 143    | 100           | 714 300        | 714 300        |               |
| <b>S/Total 1</b>                                 |         |          |               | <b>714 300</b> | <b>714 300</b> | <b>0</b>      |
| <b>2. Matériels et outillage</b>                 |         |          |               |                |                |               |
| Achat du petit matériel et outillage             | F       | 01       | 50 000        | 50 000         | 50 000         |               |
| <b>S/Total 2</b>                                 |         |          |               | <b>50 000</b>  | <b>50 000</b>  |               |
| <b>3. Sensibilisation des parties prenantes</b>  |         |          |               |                |                |               |
| Perdiem du relais communautaire (PF reboisement) | 1H/mois | 02       | 50 000        | 100 000        | 100 000        |               |
| Perdiem de l'animateur communal                  | H/J     | 7        | 10 000        | 70 000         |                | 70 000        |
| <b>S/Total 3</b>                                 |         |          |               | <b>170 000</b> | <b>100 000</b> | <b>70 000</b> |
| <b>TOTAL</b>                                     |         |          |               | <b>934 300</b> | <b>864 300</b> | <b>70 000</b> |

Le budget de la présente activité est estimé à : *Neuf cent trente quatre mille trois cent Francs CFA (soit 864 300 FCFA pour la Contribution de l'ACFCAM et 70 000 FCFA pour la contribution de la commune de Ndikiniméki)*

Nom de la personne de contact pour l'activité : KISSEBINI Francois, Point Focal du projet reboisement 1400 pour la commune de Ndikiniméki

Lieu : Commune de Ndikiniméki *Cpte Afriland First Bank yolé 10005 00001 0014 387 100334.*

Date prévue pour la remise du TdR: .....

Signature de validation du maire



*Bessouhel Patrice*